

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202305-063

Du 30 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Beaumont, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, PLANET Olivier, AUZAS Vincent, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, DJIANN Nicole, BERRES Thierry, MOZZATTI Albert, ALLANO Marie Claude, COULANGE François, DUCLOUX Sébastien, DEFFREIX Christophe, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, PIERRARD TEYSSIER Nadine, L'HERMINIER Raoul, TALAGRAND Michel, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : WALDSCHMIDT Pascal (pouvoir de Carole LASTELLA), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PLANET Olivier (pouvoir de LACOUR Gladie), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de ROUSTANG Yves), CARRIER Martine (pouvoir de LAPORTE Jean Pierre), DJIANN Nicole (pouvoir de MARCHAL Yannick), SALEL Matthieu (pouvoir de CHABANE Francis), PRANDI Patrice (pouvoir de BELVA Nathalie).

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 27

Pouvoir : 8

Date de la convocation 16 mai 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : VENTE DES PARCELLES AC N° 583 ET N° 584 A VALGORGE AU PROFIT DE MONSIEUR CEDRIC PONOT

Le Président informe que la collectivité avait acquis le 21 décembre 2004 deux parcelles cadastrales section AC n° 583 et n° 584 situées au lieudit Moulin de Reynet sur la Commune de Valgorge pour la réalisation d'un projet d'extension de la ZA du Mazel à Valgorge. Ce dernier ayant été abandonné conformément au PLUi du Pays Beaume-Drobie, il convient de répondre à présent à la demande locale de Monsieur Cédric PONOT, agriculteur, de devenir propriétaire de ce foncier afin d'agrandir sa surface de pâturage pour ses animaux et de contribuer à l'entretien et au maintien d'un usage agricole de ce foncier. La collectivité n'a pas vocation à conserver ce foncier agricole dans son patrimoine. Il est donc proposé au conseil communautaire de vendre ces terrains agricoles, actuellement non-entretenus et inutilisés, à Monsieur Cédric PONOT.

Les parcelles cadastrale objet de la vente :

Section	N°	Lieudit	Nature	Contenance
AC	583	Moulin de Reynet	Terre	39a80ca
AC	584		Lande	12a25ca
Contenance totale				52a05ca

Le prix de vente convenu entre les parties est de 1 500€ HT, soit 0,29€ HT/m².

Le prix de vente estimé par le Service des Domaines est de 0,46 € HT/m².

Considérant :

- ✓ La valeur foncière estimée par la SAFER de ces deux terrains agricoles, respectivement de 3 000,00 € HT l'hectare pour la parcelle cadastrale AC 583 (cadastrée en terres) et à 1 500,00 € HT l'hectare pour la parcelle cadastrale AC 584 (cadastrée en landes) ; soit 0,30 € HT/m² pour la parcelle cadastrale AC 583 et 0,15 € HT/m² pour la parcelle cadastrale AC 584 ; soit une valeur foncière globale moyenne de 0,23 HT/m²

Le Président propose au Conseil Communautaire de baisser le prix de ~~vendre en deça du seuil de~~ tolérance de 5% du prix estimé par le Service des Domaines et de vendre ces deux terrains agricoles au prix global de 1 500 €.

Le conseil

Oui l'exposé de son président

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (Abstention Eric PRAT) décide de :

Vendre les parcelles cadastrales agricoles section AC n° 583 et n° 584 situées au lieudit Moulin de Reynet à Valgorge d'une surface respective de 3 980 m² et de 1 225 m² à Monsieur Cédric PONOT pour un prix de vente de total de 1 500 €.HT,

Autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré à Joyeuse, les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX

Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Secrétaire de séance

